



MAISONS DE QUARTIER –

VILLE DE BRUXELLES

DEMANDE D'INTERVENTION

AIDE AU SPORT POUR LES SENIORS

Seuls les dossiers corrects
et complets seront traités

Remise du dossier : **du 15/09/2025 au**
31/05/2026

Données du titulaire:

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ N° : _____ Bte : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ GSM : _____

EMAIL : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Nationalité : _____ N° National : ____ . ____ . ____ - ____ . ____

J'ai déjà une carte à puce PLUXEE :

OUI / NON

Ce numéro de carte se compose de 16 chiffres, débutant soit par 5075 ou 4838

A compléter par le club sportif affilié à PLUXEE :

ATTENTION : si vous complétez ce formulaire, votre club sportif DOIT être affilié à

Pluxee.

La direction du club sportif _____

Adresse : _____

Mail : _____

Affilié à la fédération / ligue _____

Certifie que le senior (nom + prénom + genre) _____

H / F / X

Né le __ / __ / __ ,.....est affilié pour la saison sportive 2025 - 2026.

Sport pratiqué : _____

N° d'affiliation : _____ Première affiliation : OUI / NON

Montant : Une somme de _____ , __ EUR a été perçue en tant que frais d'affiliation d'annuels.

Cachet du club sportif obligatoire :

Date : __ / __ / __

Signature du responsable du club :

Formulaire dûment complété à remettre dans une Maison de Quartier ou via le secrétariat

administratif des Maisons de Quartier : 95 Boulevard Emile Jacqmain - 1000 BXL

(mail ou poste)

Horaire : lundi et jeudi de 9h-12h/ 14h-16h30 (vendredi - 16h) –

sur rendez-vous

T. 02 209 62 70 - E-mail : info@lmdq.brussels



Informations sur les chèques sports :

Pour la campagne 2025-2026, les chèques sport seront désormais distribués au format électronique. Les personnes ayant rentré un dossier recevront une carte à puce nominative avec leurs chèques en format électronique. Elles seront contactées ultérieurement pour venir récupérer leur carte.

La délivrance des cartes magnétiques se fera en 2 phases soit fin décembre 2025 ou mi-juin 2026.

Les personnes disposant déjà d'une carte à puce PLUXEE doivent impérativement le signaler dans le formulaire. Les chèques seront chargés sur la carte existante.

Pour obtenir l'Aide au Sport pour les Seniors de la Ville de Bruxelles, les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Être âgé de 55 ans ou plus (au 31/05/2026) et domicilié sur le territoire de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) ;
2. Être affilié auprès des clubs sportifs ;
3. Par saison sportive, la Ville de Bruxelles n'accordera qu'une seule intervention par personne et ce, jusqu'à épuisement des crédits ;
4. L'intervention de la Ville s'élève à **maximum 100 EUR** par chèque Aide au Sport et par sportif bénéficiaire
5. Les dossiers illisibles, incorrects ou incomplets ne seront pas traités et aucun chèque ne sera délivré

Documents obligatoires :

- Copie de sa carte d'identité + preuve de sa résidence
- le formulaire de demande
- la preuve de paiement au club sportif